Saint Paul Sur Yenne

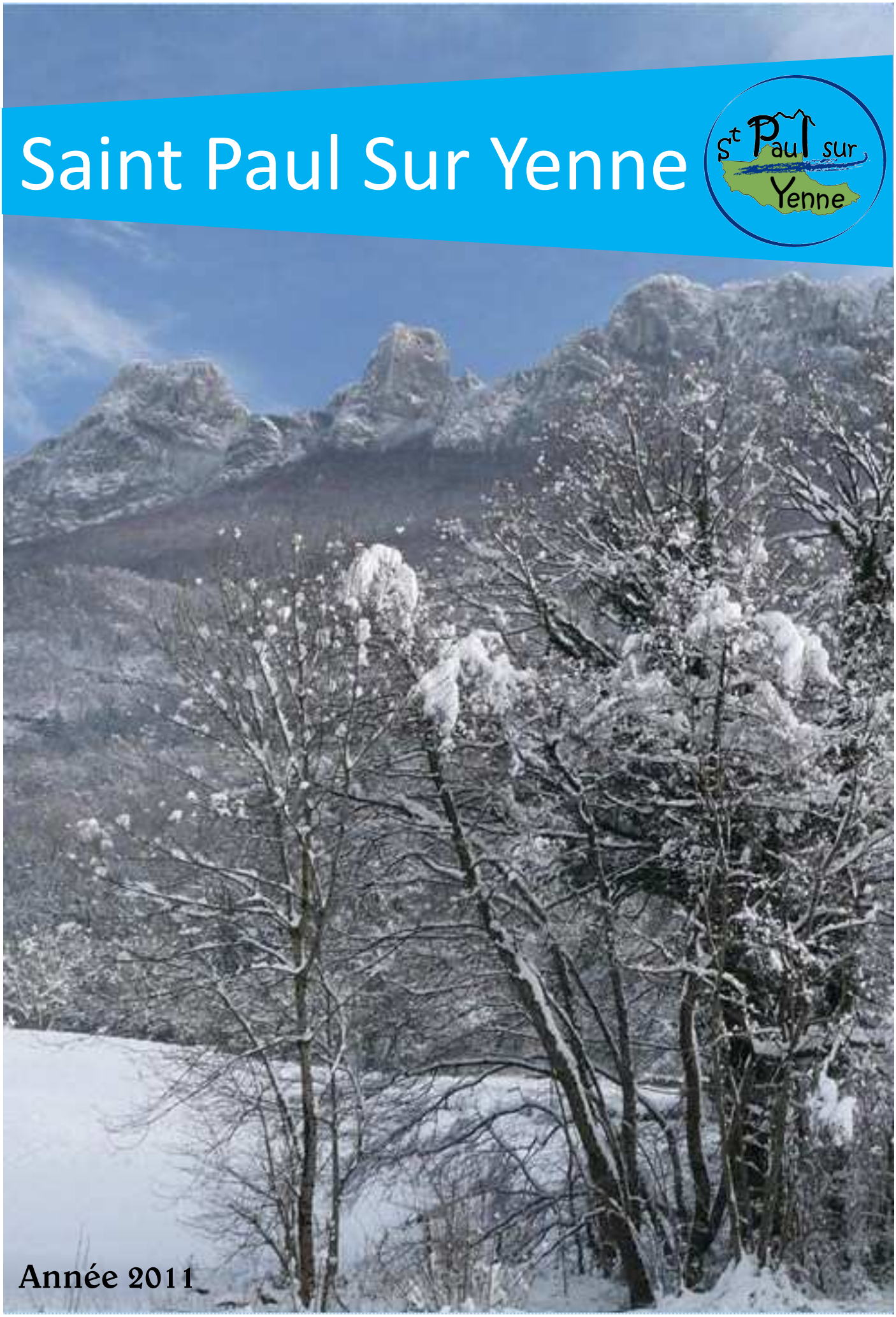

Année 2011

Editorial

Au seuil de cette nouvelle année, permettez-moi d'adresser, à chacun d'entre vous et au nom du conseil municipal, tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2012.

2011 a été une année difficile avec une crise financière qui a failli détruire les bases mêmes de l'économie mondiale et dont on ne sait même pas encore dans quelles conditions nous nous en sortirons vraiment. Derrière le mot de crise, se cache souvent détresse, précarité de femmes et d'hommes, de familles. Il est du devoir des responsables de notre pays de secourir, d'aider à franchir ce cap difficile, de contribuer à rendre une espérance à tous.

Mais hier protecteur pour nos communes, L'Etat, aujourd'hui réduit sa voile et réduit les dotations. Celles versées par l'Etat aux collectivités locales seront gelées jusqu'en 2014.

Le Conseil Général, quand à lui, nous a assuré de son soutien pour l'année à venir.

Pour ce qui nous occupe et en tant que petite collectivité sans recettes conséquentes, la commune a dû maîtriser, depuis longtemps, les dépenses de tous les chapitres de notre budget de fonctionnement. Chaque dépense proposée par la commission budget est soumise à un examen drastique par le conseil municipal. Cette bonne gestion financière permet aujourd'hui de dégager des économies de fonctionnement que nous pourrons investir dans la réalisation de notre aménagement du centre, dans l'amélioration des revêtements de la voirie, dans l'école peut-être. Et puis n'oublions pas que la vitalité de nos petites communes permet à de nombreuses entreprises de travailler, de limiter l'effet néfaste de la crise sur les emplois.

Si l'aménagement du centre arrive dans sa phase de réalisation, après des décennies d'études, la réfection du chauffage et la mise aux normes de l'église viennent d'être terminées, d'autres projets communaux émergent. Le dynamisme de notre commune et l'augmentation de la population (Source INSEE : 645 habitants au 1er janvier 2012) nous amènent à réfléchir à une ouverture de classe dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la commission Travaux et à la commission scolaire de se réunir et de préparer un projet cohérent, finalisé, si le cas se présentait. La commission Voirie est également régulièrement sollicitée et ses actions sont visibles sur le terrain. Merci à tous les membres des commissions qui réfléchissent et apportent des solutions. J'en tiens pour preuve ce nouveau bulletin redessiné par la commission communication.

Je tiens aussi à remercier : le personnel communal pour qui a à cœur d'assurer un service de qualité à l'ensemble des habitants et les associations qui œuvrent dans la commune. Sans elles les animations et fêtes ne seraient pas ce qu'elles sont : à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice !

Bien cordialement.

Anita BOISHARDY.

2011, une année riche en évènements

Le conseil municipal se réunit en séances publiques le 3ème jeudi de chaque mois à la mairie. L'ordre du jour et les comptes rendus sont consultables sur les panneaux d'affichage devant la mairie et sur le site internet :

http://www.stpaulsuryenne.Fr

Lors de chaque conseil municipal, nous abordons en premier lieu les comptes rendus des différentes commissions : communauté de communes puis commune de St Paul. Viennent ensuite les prises de décisions et pour finir les questions diverses.

...La vie municipale …. La vie municipale … La vie municipale...

La communauté de communes de Yenne

La communauté de communes de Yenne va changer de locaux pour s'installer dans les anciens bâtiments d'EDF à Yenne. Ceux-ci sont actuellement en cours de rénovation et d'agrandissement.

Petite enfance : Un projet d'acquisition d'un terrain plus grand afin de proposer un lieu d'accueil plus spacieux.

Une Commission de sécurité a été créée au sein de la CCY, composée d'élus, d'agents responsables de salles des fêtes et d'agents techniques. Son objectif est de créer des liens entre les services de secours et les communes, de mutualiser les actions et les formations des responsables de sécurité. La première action a été l'achat groupé de défibrillateurs (à St Paul il se trouve dans la salle des fêtes).

Notre commune

Cette année le travail autour de l'aménagement du centre a de nouveau occupé une partie importante des différents conseils municipaux.

Scolaire : Le règlement du restaurant scolaire a été mis à jour et distribué à tous les parents d'élèves. Compte tenu des projets immobiliers à venir sur la commune, la commission a engagé une réflexion afin d'étudier les options pour augmenter la capacité d'accueil de l'école.

Une extension de la ligne de transport scolaire a été décidée par le conseil général suite à une demande de parents, relayée par la mairie. Elle dessert deux arrêts supplémentaires au Bas Lutrin et au Ménards.

LE SCOT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) se poursuit. Les nombreuses rencontres avec les élus et partenaires du territoire ont permis d'avancer vers un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) partagé, qui appréhende la structuration de l'Avant Pays Savoyard et propose des orientations précises.

Une nouvelle armature pour le territoire

Les nombreuses séances de travail, ont amené à faire évoluer la proposition initiale d'armature du SCOT, sur laquelle s'organisera le développement équilibré du territoire. La diversité des bassins de vie nécessite la définition du rôle de chacun.
En s'appuyant sur les fonctions assurées par chaque commune, une armature comptant 5 échelles se dessine :

- **le maillage de villages ruraux** (26 communes)
- **les pôles relais** (Saint Jean de Chevelu, Lépin le Lac et Saint Thibaud de Couz)
- **le pôle d'équilibre montagnard** (Saint Pierre d'Entremont Savoie et Isère, Entremont le Vieux et Corbel)
- **les pôles d'équilibres** (Yenne, Saint Genix sur Guiers, Novalaise, Les Echelles / Entre Deux Guiers ; et leurs communes associées)
- **le pôle d'équilibre aux fonctions structurantes** (Pont de Beauvoisin et les communes associées)

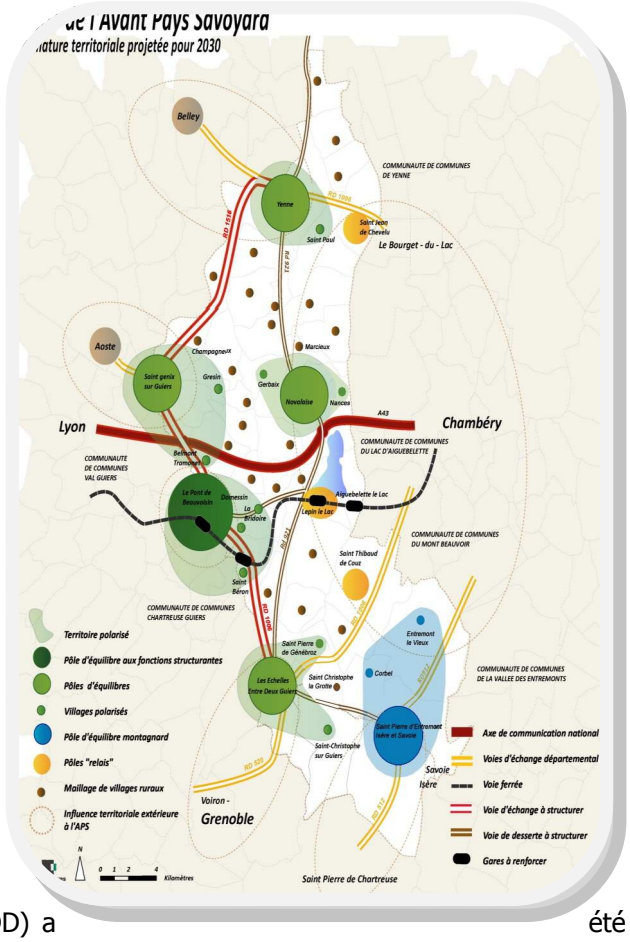

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour l'Avant Pays Savoyard

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu lors du conseil syndical du 17 octobre 2011.

Les échanges et l'ensemble des travaux menés depuis 2008 ont permis à chacun de partager cette vision du territoire et au SMAPS de proposer un projet pour l'Avant Pays Savoyard prenant en compte les spécificités territoriales et la diversité des attentes. Les orientations se déclinent selon 5 grands axes :

- construire une organisation territoriale plus efficace et plus économe en consommation d'espace et d'énergie
- préserver les « murs porteurs » du territoire : l'agriculture, les paysages et l'environnement
- organiser le développement de l'habitat
- affirmer la vocation économique
- organiser l'espace aujourd'hui permettant une offre de transports en commun demain

Le PADD sur un diagnostic et un état initial de l'environnement. Il sera suivi de deux autres documents : le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) et le Document d'Aménagement Commercial (DAC). Ces deux documents auront une portée prescriptive et fixeront les moyens pour atteindre les objectifs du PADD.

La démarche SCOT devrai toucher à sa fin en septembre 2012, avec « l'arrêt » du projet voté par le Conseil Syndical du SMAPS. Puis viendra le temps de la validation auprès de communes et intercommunalités ainsi que des personnes publiques associées pour aboutir au premier trimestre 2013 à la mise en enquête publique et à l'approbation définitive du SCOT, qui deviendra un document d'urbanisme majeur pour l'ensemble de l'Avant Pays Savoyard

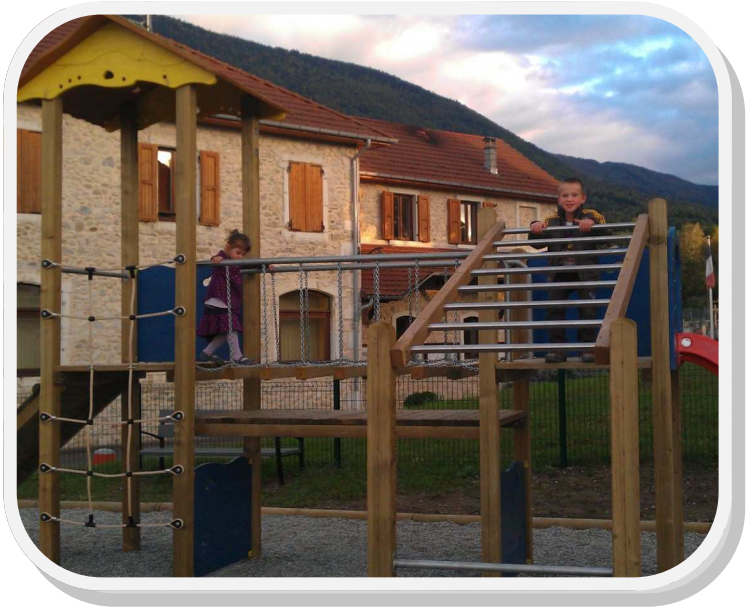

Sébastien Poulenard membre de la commission travaux s'est occupé de **l'aire de jeux** sur le terrain proche de la mairie. Après l'appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées, il a mené le chantier jusqu'à sa fin et a assisté avec enchantement à la venue des enfants dès leur sortie de l'école.

Cout des travaux : 30 992.77 € TTC

Ancien bâtiment de l école:
La toiture donnait quelques signes de fatigue, elle a été révisée par un professionnel.

Les employés communaux ont ajouté 20 cm de laine de verre à l'étage pour améliorer l'isolation thermique (et réduire le coût du chauffage)

Travaux de couverture : 1468 € TTC

Stéphane Araldi en tant que membre de la commission école s'est occupé du remplacement du four de l'école. Le choix s'est porté sur un four de remise en température, 7 niveaux, livré et posé.

Cout des travaux : 4 367 € TTC

La **commission travaux** aidée de **Serge Pasqualini** s'est penchée sur le dossier de l'église.

Pour protéger le bâtiment, il était important d'évacuer les eaux pluviales. Après consultation des entreprises un planning a été fait, et les travaux ont été exécutés courant décembre 2011
Cout des travaux :

15 723.00 € TTC

Une mise aux normes électriques devenait nécessaire ainsi que la rénovation du chauffage. Nous avons consulté des entreprises spécialisées pour ce type d'opération, deux sortaient du lot. Ces travaux demandaient un certain savoir faire, leurs références nous ont rassurés. Le choix a été fait d'une part, pour le coût et d'autre part pour le type de chauffage. Procédé retenu : les lustres chauffants gaz. Les travaux de chauffage, de mise aux normes et d'éclairages se feront entre la fin de l'année et début 2012, suivant leur carnet de commande.

Cout des travaux : 33 371 € TTC

Le budget 2011

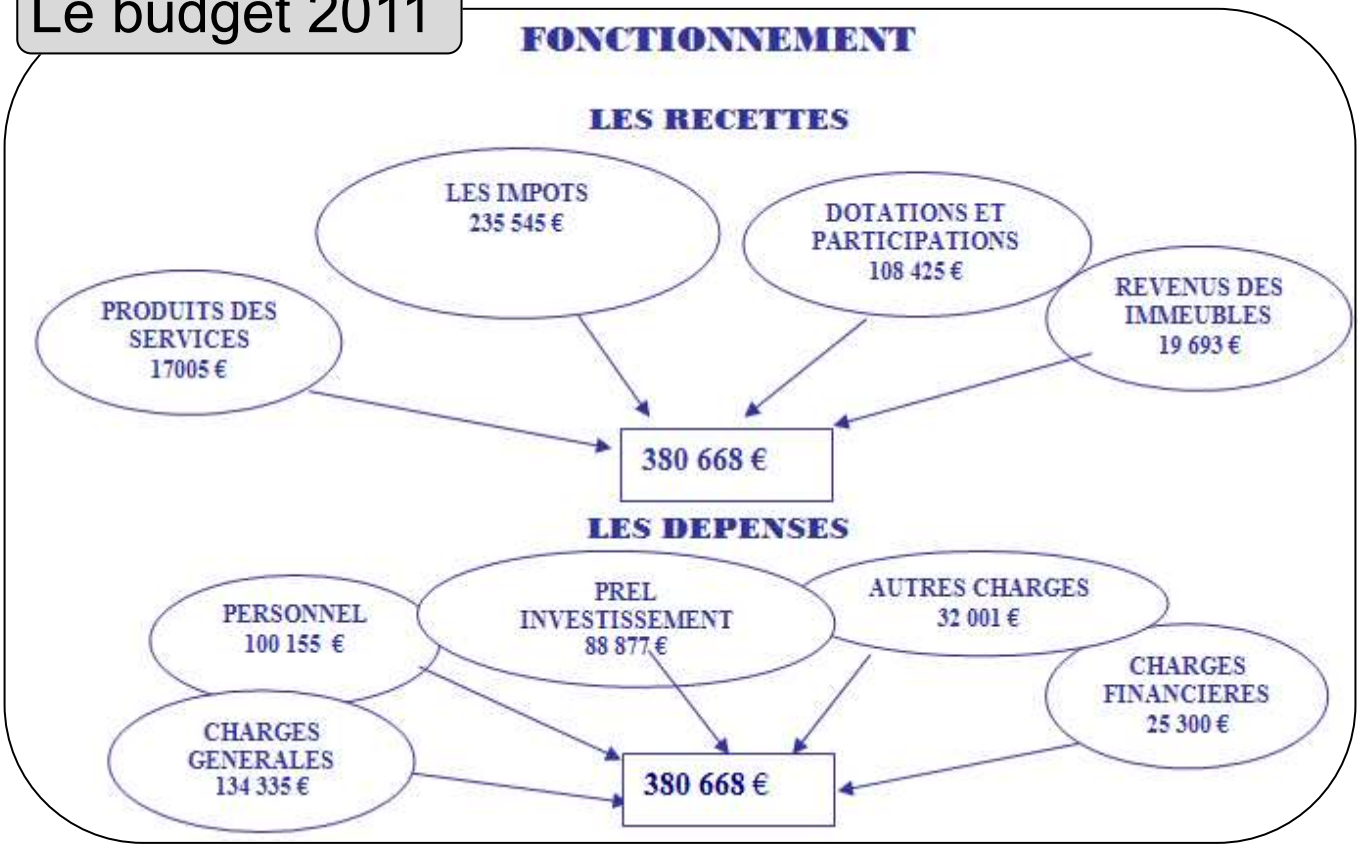

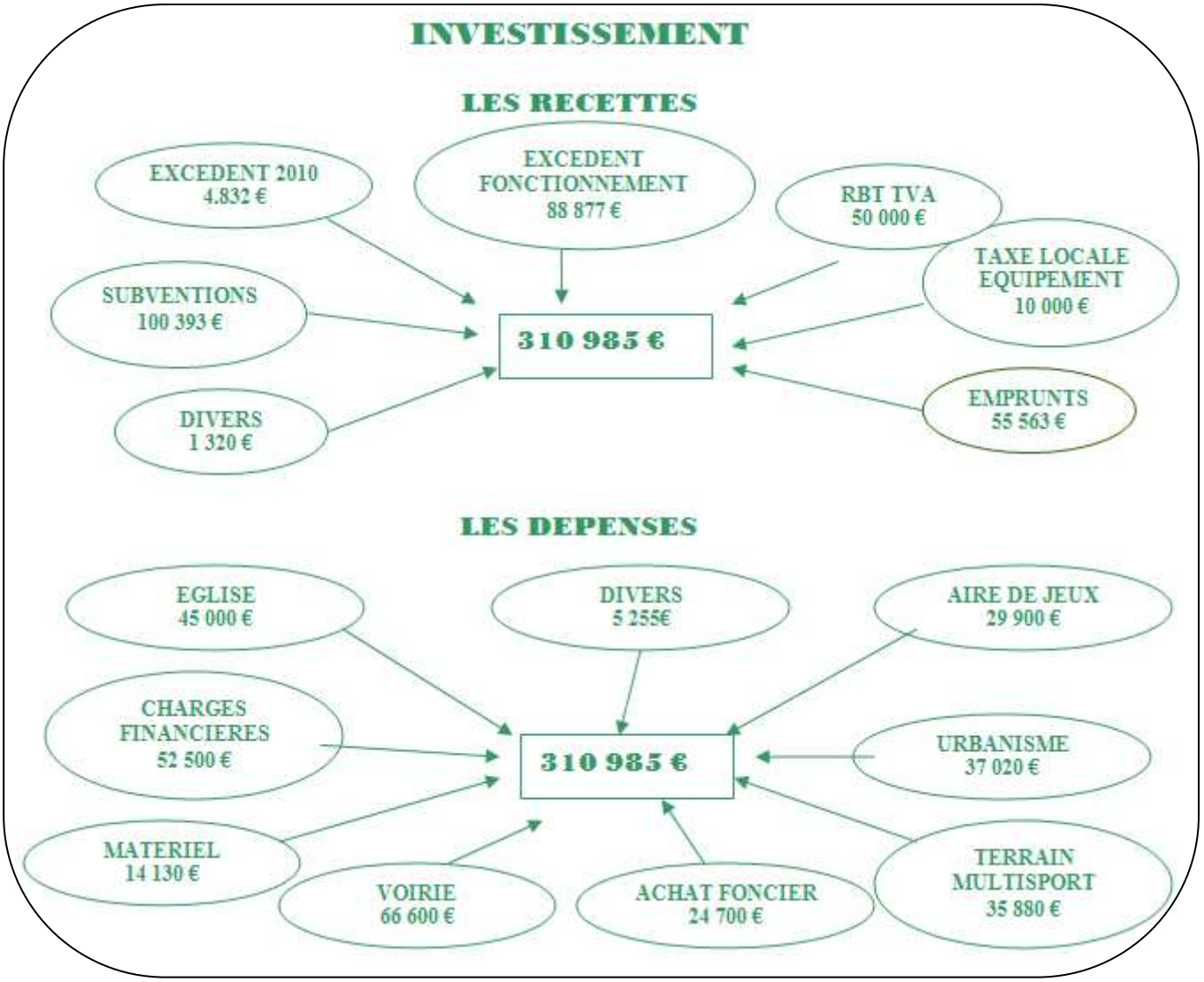

Cadre de vie

Il est important de rappeler que la voirie constitue une priorité pour notre commune, et, même si les contraintes budgétaires ne permettent pas d'avancer aussi vite que souhaité, l'entretien des routes demeure une préoccupation permanente. Les travaux effectués au hameau du Haut Lutrin en sont un exemple.

De même, la volonté de la mairie de ne pas laisser les routes se dégrader, va conduire à un effort particulier concernant l'entretien des fossés, afin de permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales

Actuellement, les conditions météorologiques n'ont pas encore ou très peu nécessité de déneiger nos routes, mais l'hiver n'est pas fini, et au cas ou cette opération deviendrait nécessaire, la mairie compte sur la bonne volonté de tous pour faciliter le passage des engins de déneigement en garant les véhicules en dehors des parcours de circulation et de manœuvre.

D'autre part, dans un souci constant de préserver la qualité de l'environnement, la mairie envisage de limiter le salage aux conditions de circulation vraiment difficiles. Il est essentiel que chacun prenne conscience qu'il faut adapter sa vitesse à l'état de la route et équiper son véhicule de pneus hiver.

Aborder l'environnement conduit aussi à envisager les variations climatiques sous un autre angle. La sécheresse du printemps dernier nous a montré à quel point l'eau était un bien précieux qu'il ne faut pas gaspiller.

Pour finir, la « journée des chemins » sera reconduite comme les années précédentes, et la mairie espère une forte mobilisation !

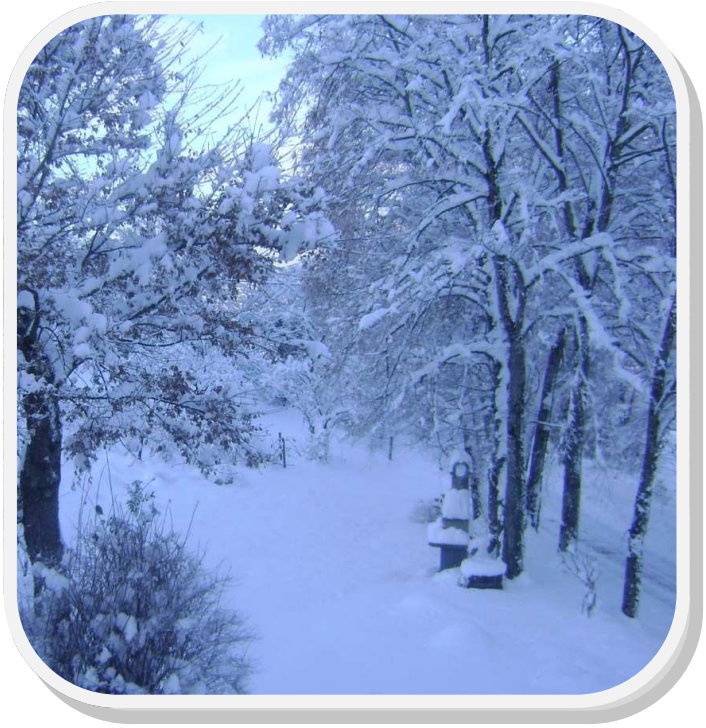

Autour des enfants …

L'animatrice Anne GEOFFRAY accueille les enfants à la **garderie périscolaire** :

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi

Le matin de 7 h 30 à 8 h 20

Le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Depuis 2007, la Communauté de Communes de Yenne gère l'organisation du secteur périscolaire. Informations : (le 04 79 36 90 76, Madame Christelle LAMAURY, directrice).

Les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2010 dépendent du quotient familial et vont de 0,55 € à 0,65 € la demi-heure.

Pour les familles ayant des enfants scolarisés à St Jean de Chevelu et à St Paul sur Yenne, il est accordé un ¼ d'heure gratuit de garderie à l'école de Saint Paul de 11 h 30 à 11 h 45 et de 16 h 30 à 16 h 45, le temps pour les parents de faire le trajet entre les deux écoles.

Une **liste des assistantes maternelles** domiciliées sur la commune est à votre disposition en mairie.

Le relais à Yenne est un lieu convivial de rencontres ,d'échanges et de soutien pour les enfants, leurs parents et les assistantes maternelles du canton.

Permanence :

Lundi : 08h45-9h30 11h00-12h30 13h30-17h45

Mardi : 13h30-16h00

Ateliers d'éveil : Lundi : 9h30 11h00

Contact : Cécile BATTISTELLA, Animatrice du relais

Le Lys Chemin du Port à Yenne

04 79 36 66 74

ccy-ram@orange.fr

Les inscriptions à la **restauration scolaire** se font auprès de Isabelle GUSMERINI, chargée de la commande des repas et de l'entretien des bâtiments communaux.

Les parents doivent inscrire leurs enfants avant le mardi à 10 h 00, dernier délai pour la semaine suivante.

Anne Geoffray et Martine Noiray gèrent l'accueil des enfants entre 11 h 30 et 13 h 30 (repas, récréation).

Nouvelles immatriculations des véhicules, cartes grises

S'adresser directement à la Préfecture à Chambéry.

Toute information utile pour la constitution du dossier pourra être obtenue :

- soit en appelant le 3939,

- soit par courriel à l'adresse suivante : cartes-grises@savoie.pref.gouv.fr

Démarches Administratives

Les documents d'urbanisme :

Dans quel cas faut-il demander un permis de construire, un permis d'aménager ou faire une déclaration préalable ?

Construction nouvelle :

L'édification d'une construction nouvelle est par principe soumise à un permis de construire.

Toutefois, les constructions de petites tailles inférieures à 20 m^2 sont soumises à une simple déclaration préalable.

- Les constructions très petites ou temporaires sont dispensées de toute formalité.

Travaux exécutés sur une construction existante:

Les travaux exécutés sur une construction existante sont en principe dispensés de formalité.

Toutefois, les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis de construire.

D'autres travaux sont soumis à simple déclaration préalable.

Aménagements:

Les aménagements sont en principe dispensés de formalité.

Toutefois, les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis d'aménager.

D'autres aménagements sont soumis à simple déclaration préalable.

Allo service public

La première réponse à vos questions administratives :

3939 Le numéro officiel du renseignement administratif
Allo Service-Public

0.12 € TTC à partir d'un poste fixe

Du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 14 heures.

Où obtenir certains documents

Copie de *l'acte de naissance* : à la mairie du lieu de naissance.

Copie de *l'acte de mariage* : à la mairie où a eu lieu le mariage.

Copie de *l'acte de décès* : à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt.

Les fiches d'état civil ne sont plus délivrées

Il suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalide de guerre ou de sa carte d'invalide civil.

Les certifications conformes sont supprimées

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toute démarche effectuée auprès d'une administration française.

Comment obtenir un passeport

Désormais, les dossiers de demandes de passeport sont à déposer dans les mairies équipées du matériel nécessaire à la fabrication des passeports biométriques.

Dans le canton de Yenne, c'est la mairie de Yenne qui est équipée de ce matériel.

A Chambéry, dans l'une des cinq Mairies de quartier de votre choix (Biollay, Bissy, Centre, Les Hauts de Chambéry, Laurier)

Dans les communes de la périphérie équipées du matériel obligatoire (Cognin, La Motte Servolex, Saint Alban Leysse, La Ravoire)

Au plan national, il est désormais possible à l'usager de choisir librement et sans considération de lieu de résidence de faire sa demande dans n'importe quelle Mairie du territoire national disposant d'une telle station. La seule réserve étant de pouvoir retirer son passeport dans la commune où la démarche aura été effectuée.

Pièces à joindre principalement (apporter les originaux) :

- Timbres fiscaux : Pour un adulte : 86 euros si le demandeur fournit deux photographies d'identité, sinon 89 euros. Pour un mineur de 15 ans et plus : 42 euros si le demandeur fournit deux photographies d'identité, sinon 45 euros. Pour un mineur de moins de 15 ans : 17 euros si le demandeur fournit deux photographies d'identité, sinon 20 euros
- Ancien passeport périmé à renouveler ou déclaration de perte ou de vol de l'ancien passeport.
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour une première demande.
- Justificatif de domicile.
- Si divorce : fournir le jugement
- Justificatif de la nationalité, si besoin.
- Pour les enfants dont la présence est obligatoire : la copie intégrale de l'acte de naissance, à jour et la carte d'identité du parent qui fait la demande.

Comment obtenir une carte d'identité ?

La carte nationale d'identité (CNI) est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité française. En cours de validité, elle permet l'entrée dans certains pays sans avoir besoin d'un passeport.

Toute personne de nationalité française, quel que soit son âge, peut se faire établir une carte d'identité. Sa durée de validité est 10 ans et sa délivrance est gratuite depuis le 1er septembre 1998.

La présence du demandeur (adulte ou enfant) est indispensable.

Pièces à fournir pour les adultes : copie intégrale d'acte de naissance de l'intéressé(e) en original pour une première demande + un justificatif de domicile de moins de 3 mois + 2 photographies aux normes + ancienne carte ou déclaration de perte ou vol + jugement de divorce (s'il y a lieu) + document prouvant la nationalité française (si nécessaire).

Pièces à fournir pour les mineurs : carte nationale d'identité en cours de validité de l'enfant + livret de famille mis à jour + éventuellement toute pièce justifiant de la détention de l'autorité parentale (jugement de divorce) + pièce d'identité et justificatif de domicile du demandeur.

L'autorisation de sortie de territoire

Délivrée par la mairie du lieu de domicile, cette autorisation permet à un enfant français mineur de sortir du territoire français sans la présence de son ou de ses parents. Inutile si l'enfant dispose déjà d'un passeport. L'établissement de ce document est subordonné à la présence d'une personne détenant l'autorité parentale.

Pièces à fournir : Carte d'identité de l'intéressé + livret de famille

Attention aux délais

Les démarches pour obtenir une carte d'identité, ou un passeport peuvent être parfois très longues et certains d'entre vous peuvent en témoigner.

Aussi, nous vous encourageons à **vérifier régulièrement la date de validité de vos pièces d'identité** et à effectuer, le cas échéant, vos démarches de renouvellement suffisamment tôt, compte tenu des délais nécessaires à la fabrication.

Ne jamais acheter un billet d'avion, un voyage avant d'avoir obtenu et reçu sa pièce d'identité.

Transport scolaire

Les demandes de transport scolaire (collège et lycée) pour la rentrée suivante se font dès la fin mai en mairie et jusqu'à la mi-juin. Les cartes pour le collège sont à retirer auprès de la Communauté de Communes de Yenne fin août. Pour les lycées, voir avec la direction des transports scolaires à Chambéry.

Le Conseil Général octroie une **indemnité de transport** aux familles habitant Saint Paul sur Yenne, **utilisant leur véhicule personnel, et dont le domicile est situé à plus de 3 kilomètres de l'école**. Pour percevoir cette allocation, vous devez remplir une demande en Mairie au mois de mai précédant l'année scolaire concernée.

Pièces à fournir : justificatif de domicile récent + livret de famille + Relevé d'Identité Bancaire.

Débits de boissons temporaires

Lors d'une manifestation, vous souhaitez vendre des boissons. La vente de boissons est conditionnée par la possession d'une licence provisoire. L'autorisation est donnée par le maire après accord du propriétaire du lieu.
La procédure d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire est strictement réglementée.

Démarches pour obtenir une licence provisoire :

Pour les débits de boissons temporaires, ouverts à l'occasion d'une manifestation, les demandeurs doivent adresser une demande à Madame le Maire, **1 mois minimum avant la date prévue**.
La demande est ensuite transmise pour avis à la gendarmerie. Le non respect du délai du dépôt de cette demande entraîne un avis défavorable systématique.

Attention : Les débits de boissons ne seront autorisés que pour les boissons relevant du 1er groupe (eaux minérales, jus de fruits, sodas) et 2eme groupe (boissons fermentées : vin, bière, cidre, champagne, poiré, sangria). Il est rappelé que la vente ou l'offre gratuite de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs de moins de 16 ans conformément au Code des débits de boissons.

Pôle emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi, un seul numéro à composer pour joindre pôle emploi, que ce soit la recherche d'emploi ou l'indemnisation :

3949

Si vous êtes employeur

3995

pole-emploi.fr

ameli.fr
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

C'est le site internet de la sécurité sociale : pour obtenir sa carte d'assuré, suivre en ligne ses remboursements…

Infos citoyennes

Déclaration des chiens dangereux

La Déclaration des chiens dangereux est obligatoire dès le 4e mois en mairie.
Documents à présenter pour la déclaration :

- Certificat d'identification du chien avec numéro de tatouage.

- Certificat de vaccination antirabique- Assurance responsabilité civile du propriétaire couvrant le chien clairement avec dates d'échéances du contrat

- Certificat vétérinaire attestant de la stérilisation de l'animal (M ou F) uniquement pour les chiens de la Première catégorie.

De plus, La loi du 20 juin 2008 impose aux propriétaires de chiens susceptibles d'être dangereux d'obtenir un **permis de détenir.** Ce permis est délivré par le maire de la commune de résidence sur présentation d'une **évaluation comportementale** du chien et d'une **attestation d'aptitude** du propriétaire

Le recensement **des jeunes**

Chaque année, Le recensement des filles et des garçons est indispensable. Il s'effectue, dès 16 ans, en mairie du lieu de domicile.

Lors de l'inscription, vous devez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et de votre carte d 'identité.

Vous recevez une première information, par le maire ou son représentant, sur vos obligations, notamment en cas de changement de domicile ou de situation.

Il vous informe également sur la convocation à l'appel de préparation à la défense, et les conséquences d'un retard ou d'une absence à cet appel.

Il est nécessaire pour passer le permis de conduire, pour s'inscrire aux examens, pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense, et s'inscrire sur les listes électorales.

Une attestation de recensement vous est délivrée.

Après vous être fait recenser, si vous changez de domicile, si votre situation familiale professionnelle ou scolaire évolue : vous devez le signaler à votre bureau ou centre du service national.

Aboiements intempestifs et voisinage

La commune est régulièrement interpellée par des habitants qui se plaignent d'aboiements intempestifs des chiens de leur voisinage.

Les aboiements intempestifs des chiens sont susceptibles d'engager la responsabilité de leur maître.

Ces bruits de voisinage portent non seulement atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité. Une part très importante de ces bruits provient de comportements particuliers, qui sont en fait des incivilités.

Les plantations privées

Les distances sont déterminées d'abord par les règlements locaux, puis par les usages locaux.

C'est seulement en l'absence de ceux-ci qu'il faut se référer au Code civil; c'est le cas de Saint Paul sur Yenne.

Que dit le Code civil (art 671) :
- pour les plantations destinées à dépasser 2 m de hauteur: une distance de 2 m au moins de la limite séparative.

- pour les plantations ne devant pas dépasser 2 m de hauteur: une distance minimale de 0.50 m : il en résulte qu'on peut planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 m, à condition de l'étêter régulièrement à cette hauteur.

Les eaux pluviales et les particuliers

C'est le Code civil (art 641) qui définit les règles applicables aux eaux pluviales. Un propriétaire peut user et disposer librement des eaux pluviales tombant sur son terrain à la condition de ne pas causer un préjudice à autrui et particulièrement au propriétaire situé en contrebas de son terrain (terrain sur lequel les eaux pluviales ont une tendance naturelle à s'écouler)

Pour connaître les obligations des particuliers, concernant les servitudes d'écoulement des eaux et d'égout de toitures, se reporter aux articles 640 et 681 du Code civil.

Le carnet de Saint Paul en 2011

Bienvenue à

Adrean, Fabrice, Lionel, fils de Laetitia VUILLEMIN et de Pascal REGAZZI**,** né le 15 février 2011 à Chambéry.

Rémi, Louis, Denis, fils de Delphine BERTHOD et de Steve HOOGHE**,** né le 26 février 2011 à Chambéry.

Angus, fils de Juliette PROD'HOMME et de Matthieu CAILLARD**,** né le 12 avril 2011 à Chambéry.

Léo, Christian, Humbert, fils d'Émilie MOREL et de Damien THÉVENOT**,** né le 13 mai 2011 à Chambéry.

Léna, Jade, fille de Lydia TIERCELIN et de Mathieu VANET**,** né le 13 juin 2011 à Chambéry.

Joris, Sacha, fils d'Estelle Florence JONNIER et de Damien PELLET, né le 04 juillet 2011 à Chambéry.

Charlotte, Marie, fille de Dorothée GAUDIN et de Thomas BOISSEAU, née le 24 juillet 2011 à Chambéry.

Romane, Emma, fille de Delphine SARA et de David GAINE, née le 11 novembre 2011 à Chambéry.

Vœux de bonheur à

Eric BUISSON-BERTRAND et Sophie LONCHAY, mariés le 17 mars 2011 à Saint Paul sur Yenne.

Tristan DUPUY et Viviane TALEROY, mariés le 25 juin 2011 à Saint Paul sur Yenne.

Christophe COEURET et Véronique GACHE, mariés le 23 juillet 2011 à Saint Paul sur Yenne.

Claude GENIX-CHAUSSE et Nathalie BOTTOLI, mariés le 30 juillet 2011 à Saint Paul sur Yenne.

Mathias KOPAC et Myriame BRUNET , mariés le 1er octobre 2011 à Saint Paul sur Yenne.

Rudy JACOB et Camille MANGE, mariés le 31 décembre 2011 à Saint Paul sur Yenne.

Sincères condoléances aux familles de

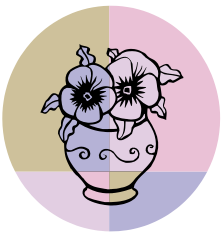

Charles, Francisque, Lucien MACHET, décédé le 21 février 2011, à l'âge de 87 ans.

Michel, Raymond LAURENT, décédé le 21 mars 2011, à l'âge de 50 ans.

Dominique, Eliane BILLON, décédée le 3 septembre 2011, à l'âge de 52 ans.

François MAGNOLI, décédé le 4 septembre 2011, à l'âge de 74 ans.

Jacques, Elie, Jean, Claude BRIQUET décédé le 20 novembre 2011, à l'âge de 62 ans.

Lucien, Emile, Jean DUPASQUIER, décédé le 25 octobre 2011, à l'âge 92 ans

Repas de printemps.

Cette année il aura lieu

le dimanche 18 Mars 2012

Le Club Relax

La fête des mères

Nos associations

"Pas de vacances pour les amis de l'école!"

Cette année encore l'association "les amis de l'école" a été très active.
Rappelons que les manifestations organisées permettent d'apporter une participation financière substantielle aux activités de nos enfants, tout en entretenant un climat convivial au sein de notre école.
Merci à l'ensemble des parents d'élèves participant et aux autres bénévoles pour leur engagement, condition essentielle de la réussite de nos projets.

Décembre 2010 : goûter de noël
Mai 2011 : vide grenier
Juin 2011: barbecue de fin d'année
Septembre 2011: tartes

Club RELAX

Chaque année ont lieu trois rencontres entre les adhérents des différents clubs du secteur des trois lacs. L'organisation de ces trois rencontres incombait cette année au club de Saint Paul.

Le 8 avril le loto a réuni une centaine de personnes à la salle des fêtes.
Le 17 juin au pique-nique organisé sur la plage du lac de Saint Jean de Chevelu on comptait 120 participants.
Le 14 octobre ce sont environ soixante joueurs qui sont venus pour tenter de gagner le gros lot.

La grande promenade annuelle a eu lieu le 24 juin.

L'énumération qui suit des différentes étapes suffit à imaginer combien elle fut grande, longue et belle.

Grenoble, Vizille, vallée de la Romanche, Bourg d'Oisans, barrage du Chambon, la Grave (d'où l'on a un coup d'œil sur le glacier de Meije), l'Izoard, le château de Queyras, les « demoiselles coiffées » (chef d'œuvre de la nature), le village de Saint Veran dont la particularité notable est qu'il est le plus haut village d'Europe (2040 mètres) avec son musée de Soum qui permet de comprendre comment on peut y passer l'année et surtout l'hiver. Puis retour par le col du Galibier, Briançon, Valloire et vallée de la Maurienne.

Enfin n'oublions pas le repas de fin d'année (le 16 novembre) où nous sommes pour la plupart fidèles aux grenouilles et où la convivialité va de soi.

Un Tableau de chasse devant « le Paradis »

A la cantine

vente de fleurs organisée par le St Paulia ...

... le club Relax

« Lire et faire lire »

SOCIETE DE CHASSE

La société, loi 1901, existe depuis le 6 mai 1968 à Saint Paul a été crée par monsieur André Machet .Le nombre de sociétaires était de 20 adhérents et 4 membres étrangers. En 2010 la société comptabilisait 55 sociétaires et 8 membres étrangers. Cette année, la société enregistre une diminution de 10 chasseurs et un seul a moins de 30 ans.

Est-ce la réglementation drastique, ou bien l'éthique qui rend ce sport peu attirant pour les jeunes ?

Il est vrai que le mode de chasse a beaucoup changé ; le petit gibier, lièvre, lapin, perdrix, était très présent sur la commune de St Paul, et se chassait de façon individuelle .

Aujourd'hui, la rareté du petit gibier et la nécessité de réduire la population de « la bête noire » oblige une chasse de rigueur, organisée en équipe, en battue avec mesures de sécurité et réglementation en vigueur.

Les chasseurs sont sollicités, au cours de l'année, par les agriculteurs pour protéger leurs cultures.

Il est nécessaire d'avoir un lieu de rassemblement pour l'organisation de cette chasse en équipe. Depuis de nombreuses années, un particulier met à disposition « le paradis » lieu convivial, pour que les membres de la société puissent se retrouver.

Des meutes de chiens accompagnent les chasseurs, mais certains ne rentrent pas au chenil le soir ; ils portent tous un collier avec le numéro de téléphone de leur maître. Si vous les croisez, n'hésitez pas à appeler pour nous aider à les retrouver.

Activité prévue : weekend BOUDIN les 12 et 13 février 2012

LE PRESIDENT R Piellard

TENNIS CLUB SAN PAULAN

Cette année, c'est sous un beau soleil et une température estivale qu'a eu lieu notre journée champêtre. Les tournois adultes et enfants se sont déroulés dans une ambiance conviviale et nous avons procédé à la rituelle remise des coupes… accompagnée de celle de l'amitié bien sûr !

Avec nos remerciements pour le prêt de matériel à Auto Sport Saint Paul et au Comité des Fêtes.

Remerciements à tous !

Pour l'achat de cartes, veuillez prendre contact avec Charlotte ROSSET au 04 79 36 72 03

LE SAINT PAULIA

Que dire du Saint Paulia et de son avenir ?

Depuis déjà quelques années, nous lançons des appels aux bonnes volontés, hélas sans réponses.

Notre équipe s'essouffle de plus en plus et nous sommes inquiets pour le sort de notre association.

Notre foire aux plantes, cette année encore, a remporté un beau succès, et nous remercions les visiteurs, acheteurs et participants.

Le fleurissement est apprécié des habitants et des passants.

Cependant, les travaux de plantation, d'entretien et d'arrosage ont été assez pénibles malgré l'aide des employés de la mairie.

Si quelques personnes venaient nous rejoindre afin de nous aider à embellir notre commune, nous pourrions continuer dans de meilleures conditions.

Si cela vous tente et que vous disposez d'un peu de temps libre, vous pouvez prendre contact au 04 79 36 70 92

Journée « Nettoyage des chemins »

La fête des fours

Une classe de découverte enrichissante : la classe de mer.

« La classe découverte est d'abord une classe : car une classe qui ne serait pas de découvertes ne serait pas une classe, quel que soit l'endroit. La notion de classe de découverte, c'est rappeler qu'elle participe à la mission de l'école en particulier aux trois dimensions de cette mission : un lieu de découverte de ce qui est autre, découverte de la vérité, découverte de la collectivité ».

Cette réflexion de Philippe Meirieu, pédagogue reconnu, je la partage quand, avec mes élèves, se décide l'organisation d'un séjour à l'extérieur de la commune en juin 2011.

Dès septembre 2010 l'implication de tous dans ce projet a été importante. Rien d'étonnant à ce que ces six jours passés aux Issambres, dans le Var, resteront un temps fort de cette année 2011 ! On n'oublie pas le travail en amont en classe qui a contribué à la réussite de cette semaine dans le sud de la France.

Visite de Fréjus (appelé en latin : Forum Julii, ce qui veut dire « marché de Jules ») dès le mardi 14 juin et des vestiges gallo-romains (arènes romaines, aqueduc, porte des Gaules, remparts) avec un guide de l'Office du Tourisme de cette ville. L'après-midi, découverte de cette côte très découpée en suivant à pied le sentier du littoral (appelé sentier des douaniers, et pour cause, tant le panorama est magnifique !) depuis une des plages du débarquement (opération militaire du 15 août 1944) jusqu'au sémaphore appartenant à la Marine nationale.

Le mercredi 15 juin, découverte de la très belle île Sainte Marguerite (qui fait partie des îles de Lérins), au large de Cannes, à 20 minutes en bateau : tour à pied d'une partie de l'île, ce qui nous a permis de ramasser des bigorneaux ou autres petits mollusques de ce milieu marin....avant de les remettre à l'eau. L'après-midi, visite du fort royal qui, depuis la fin du XVIIe siècle, revêt une nouvelle fonction, celle de prison d'Etat. A cette époque, y sont enfermées sans jugement, à la demande du roi, des personnes pouvant présenter un risque pour la monarchie et des prisonniers incarcérés à la demande de leur famille. Le plus célèbre fut l'homme au Masque de fer. Nous avons découvert sa cellule.

Avant de quitter cet endroit, nous avons visité le Musée de la Mer, qui occupe la partie la plus ancienne du fort, celle construite sur les vestiges de la période romaine.

Ah ! Ce milieu marin : beaucoup d'intérêt à chercher, ramasser, observer, vérifier les connaissances livresques ! Dans la matinée du jeudi 16 juin, tous les élèves sont partis à la pêche avec seaux et filets sur les rochers de la plage des Issambres. Bigorneaux, étoiles de mer, crabes, la pêche fut fructueuse et la connaissance de ce milieu améliorée !

Un séjour dans le sud de la France, c'est aussi pour découvrir la forêt méditerranéenne. Nous avons donc cheminé avec un guide de l'ONF dans le Massif de l'Estérel, près du Col de la Belle Barbe. Des explications intéressantes qui ont captivé les enfants et adultes sur ces arbres et cette flore hélas trop souvent menacés en saison chaude.

Vendredi 17 juin : dernier jour avant le retour. Nous avons pris la direction d'Antibes et le parc marin de Marineland. Un parc qui a deux missions : sensibiliser la public à la vie animale et à son avenir et participer aux efforts de conservation des espèces. Galeries d'aquariums tropicaux, tunnel des requins, tortues marines, mangrove, spectacle des orques, des otaries, des dauphins : que de découvertes ! Des connaissances qui se poursuivent car on a tant à apprendre et à retenir du milieu marin !

Les élèves n'oublieront pas non plus les baignades dans ce beau centre d'accueil « Les Myrtes », à cinq minutes de la mer, ils n'oublieront pas les veillées, ni les excellents repas qui ont été préparés et servis, ni les animateurs et animatrices compétents et enthousiastes pour faire partager leurs connaissances.

Un grand merci à l'association de parents d'élèves « Les Amis de l'école » ainsi qu'au Conseil Général de Savoie qui ont apporté une importante aide financière pour la réalisation de ce séjour.

La maîtresse,

Mme Claudine MARTEN

...L'école des moins grands …

Un projet culturel et interdisciplinaire « art et développement durable »

L'école a un rôle central à jouer pour permettre l'accès à l'art et à la culture . Le projet de l'année scolaire 2010-2011 s'articule autour de la sensibilisation aux problèmes environnementaux.

Il s'agit d'un travail régulier, interdisciplinaire, ponctué de temps forts tout au long de l'année .

Visite de l'exposition collective Ginkgo (nom du premier arbre sur la Terre) en avril 2011. Les problèmes environnementaux (équilibre écosystème, pollution, déforestation , maîtrise des ressources naturelles, gestion des déchets, impact en général de l'homme sur son environnement.....) y sont traités sous forme de planches au grand format avec des bandes dessinées. Les parents peuvent visiter l'exposition installée dans les locaux de la mairie.

Rencontre avec l'artiste Christophe Bataillon, illustrateur de livres pour enfants et faisant partie du collectif des auteurs de l'exposition. Les élèves s'ouvrent au monde de la bande dessinée et à la rencontre . L'artiste commence ainsi *« …..Mon métier, c'est d'illustrer des livres pour la jeunesse. À l'école des beaux-arts d'Angoûlème, j'ai appris à devenir « illustrateur ». Avec d'autres, on a dessiné pour illustrer des histoires pour vous.... ».* La coopérative de classe permet l'acquisition de son dernier album « Nos cousins les dinosaures ».

Ateliers de pratique de la bande dessinée avec l'intervention de Virginie Petit , illustratrice. Les élèves développent leur sensibilité artistique, leurs capacités d'expression, leur créativité dans des ateliers de pratique. Ils réalisent un livret collectif dont ils pourront conserver un exemplaire chacun (livrets reliés par Mr Germain.)

Pratiques artistiques autour de la voix, de l'écoute de l'expression corporelle avec Isabelle Marrillet, musicienne intervenante (Communauté de Communes de Yenne) et avec les enseignantes.

Restitution du travail artistique musical conduit tout au long de l'année : le **vendredi 10 juin 2011** à la salle polyvalente de St Paul, devant les parents et amis.

On comprend que les apprentissages s'organisent autour de ce projet lors des différentes activités. C'est l'engagement de tous (Communauté de Communes, association les Amis de l'école,

parents d'élèves, équipe enseignante (et bien sûr les élèves !) qui a permis que ce projet culturel se réalise. Merci à tous ceux qui ont accepté de s'y associer.

Spectacle Juin 2011

Suivez les guides !

Les guides de l'office du tourisme de Yenne ont transporté les élèves au moyen âge, à travers le bourg de Yenne, le temps d'une visite. Suivant un jeu de piste, par les impasses et les ruelles, ils ont observé le patrimoine tout près de chez nous, ouvrant leurs yeux sur des traces du passé auxquelles on ne porte pas attention. Sans oublier la dégustation du gâteau de Savoie pour finir !

Visite de l'élevage de « La Petite Nice »

Une Hollandaise chocolat à huppe blanche, ce n'est pas le nom d'une coupe glacée : les élèves de l'école vous diront que c'est le nom d'une poule de race grâce à leur visite de l'élevage « La Petite Nice » chez Martial Gonnet. Une découverte et une rencontre formidables ! De quoi faire naître des passions... !

Albert Costa de Beauregard (1835-1909)

La guerre oubliée

Chaque commune de Savoie possède son monument aux morts où sont inscrits les noms des victimes de la guerre de 14-18 et ceux, moins nombreux, de la guerre de 39-45. Parfois figurent aussi ceux de la guerre d'Algérie. Pour la guerre de 1870 il n'y a que quelques rares communes qui ont honoré leurs morts avec un monument spécifique. Il faut dire qu'il ne s'est pas écoulé plus de 7 mois, depuis la déclaration de guerre du 16 juillet 1870 jusqu'à la fin des opérations militaires dans le Jura le 15 février 1871. En conséquence, le nombre de victimes a été bien plus faible que pour la grande guerre. Pour autant, le sacrifice des hommes n'a pas été moins digne de mémoire.

Cette guerre malheureuse va être la dernière où vont combattre des régiments exclusivement savoyards car, suite à l'Annexion de 1860, la Brigade de Savoie avait été dissoute. Après un début désastreux qui se termine par la capitulation de Sedan le 2 septembre 1870 et la proclamation de la République le 4 septembre, le Gouvernement provisoire cherche à organiser la levée en masse. C'est ainsi que voient le jour les bataillons de la Garde Nationale Mobile dont les recrues sont appelées chez les conscrits qui avaient été exemptés par le tirage au sort d'un « bon » numéro, c'est-à-dire un numéro élevé. Les autres, ceux qui avaient tiré un « mauvais » numéro, un faible numéro, étaient partis dans l'armée d'active. Les hommes de ces bataillons de Mobiles qui n'avaient pas eu d'expérience militaire eurent le droit d'élire leurs officiers qui furent choisis chez les notables locaux.

Les bataillons étaient organisés sur la base des arrondissements et chaque compagnie rassemblait les jeunes originaires d'un même canton. Le premier bataillon formé à Chambéry rassemble 1135 recrues originaires de la province de Savoie-propre. Il a à sa tête le commandant Albert Costa de Beauregard, frère de Alix Costa (en religion sœur Mélanie) et du chanoine Camille Costa, le fondateur du Bocage. Ce bataillon est composé de 8 compagnies. La huitième est commandée par un capitaine, le comte Joseph de Cordon de la Balme, ancien zouave pontifical. Elle est recrutée dans les cantons de Yenne et de Saint-Genix. Le premier bataillon quitte Chambéry pour Orléans le 24 septembre 1870. Le premier train est sous le commandement du capitaine de Cordon, le second sous celui du commandant Costa de Beauregard. Le premier bataillon des Mobiles de Savoie se bat d'abord dans le cadre de l'armée de la Loire. Elle est ensuite dirigée vers l'Est de la France, dans le secteur de Besançon où elle est intégrée à l'armée de Bourbaki. Après des combats héroïques, parfois victorieux, l'armée de l'Est subit des revers en série et est finalement contrainte d'abandonner les champs de bataille puis termine sa retraite en Suisse.

L'un des combats les plus dramatiques est celui qui a eu lieu à Bethoncourt dans le Doubs, près de Montbéliard, le 16 janvier 1871. 76 savoyards y ont laissé la vie. On relève parmi eux les noms de François Berthet de Traize, François Buisson de Verthemex, Anthelme Dupraz de Saint-Jean-de-Chevelu, Joseph Gache de Meyrieux, Joseph Vincent de Saint Paul. A cela il faut ajouter les nombreux blessés dont certains n'ont pas survécu à leurs blessures. Quant au commandant Costa de Beauregard, lui aussi blessé au pied, il est fait prisonnier. Dans une lettre adressée à son épouse, il écrira à propos de ce combat : « La plaine était jonchée de pauvres gens inutilement sacrifiés ». Joseph de Cordon, épargné, prend le commandement de ce qui reste du bataillon.

Cette journée avait été terrible pour les hommes de chez nous. Un an plus tard, le 18 janvier 1872, on inaugurait à Bethoncourt un monument dédié aux Mobiles de Savoie. A l'automne 2006, une exposition retraçant la bataille de Bethoncourt de janvier 1871 a eu lieu dans les salons du château Reinach à la Motte-Servolex.

René CLOCHER

Cérémonie du 11 Novembre

Vie économique

Les entreprises à votre service

ADD'OCK studio graphique
Corinne FRANCOIS
La tour Chemin de Lutrin
73170 St Paul
Tél : 04 79 36 86 47

A L'EAU RUDY PLOMBERIE
JACOB Rudy
Fontaine des Michauds
Tél : 04 79 36 54 19 Port. : 06 16 26 05 23

Atelier Multi Services
PIN Yves
La Guillère
Tél : 04 79 36 73 12 Port : 06 62 37 18 60

A.V.P.S. Electricité
BOTTIN Pascal
Les Vaisselets
Tel : 04 79 36 26 95

BAR RESTAURANT DES AIGLES
Le Relais du Chat
Tél : 04 79 85 54 66

BOIS Pascal
Entretien espaces verts
Petits travaux divers
Port. : 06 62 63 57 03

BOUSSAROQUE Yves
Terrassement VRD
Les Borrels
Tél : 04 79 36 83 57 Port : 06 20 28 78 29

CAMPING DU BOL D'AIR
Joseph GAMES
Lutrin
Tél : 04 79 36 81 59

GARAGE CAILLARD
Vente voitures Réparations
Pré contrôle de freinage
La Palette
Tél : 04 79 36 88 05

C.E.M. LOC
Clocher Equipement Matériel Location
Achat et vente matériel BTP
Challières
Tél : 04 79 69 99 54

CHASSARD BOIS
Vente de bois de chauffage
Challières
Tel : 04 79 25 22 74 Port : 06 86 78 83 50

CROC SOUCHE
MENDIANT Thierry
Terrassements, Essouchage, Espaces verts,
La Tour. Chemin de Lutrin
Tel : 04.79.36.86.47

CUENOD STDM
PADEY François
Maintenance Chaufferies
Le Mollard
Tél : 04 79 36 92 18

SARL DURAND
Exploitation forestière, élagage, bois en grumes, de chauffage
Les Moirouds
Tél : 04 79 36 81 20

SARL GUSMERINI
Ebénisterie, mobilier, cuisines, comptoirs, bars...
Bissy
Tél : 04 79 62 09 13 Fax : 04 79 62 02 91

LAURENT Michel
Carrelage-Faïence-Parquet
Les Borrels
Tél : 04 79 36 08 68 Port : 06 62 44 02 61

SARL LA PALETTE
Déneigement
Tél : 06 81 69 11 95

L.G. PRO-POSE
GARDEISEN Luc
Installation cuisines et bains
Entretien monuments funéraires
Port. : 06 66 70 54 73 Fax : 04 79 44 93 82

MARINO Ludovic
Plombier Chauffagiste
Le Closet
Tél : 04 79 25 37 66 Port. : 06 75 96 33 74

PASSET Gérard
Distillation-Réparation-
Vente de matériel agricole
Tél : 04 79 36 76 47

PETIT Nathalie
Atelier Couleur Terre
Les Moirouds
Tél : 04 79 36 74 13
Port : 06 28 22 84 94

PETIT Virginie
Graphiste Illustratrice
Création logos, affiches, cartes de visite...
Les Borrels
Port : 06 60 90 48 03

ROUQUILLE Paul
Maçonnerie générale
Travaux publics
Les Michauds
Tél : 04 79 36 73 50

SAVOIE BISCUITS - Patrick MURAZ
Biscuits artisanaux au vin blanc de savoie
Les Ménards
Tel : 06 81 05 67 88

SAVOIE PECHE MOUCHE
Didier CHAPEL, Moniteur guide de pêche professionnel, séjours et stages adultes et ados
Le Mollard
Tél : 06 25 06 47 71

S.M.S. DELLIER Yves
Maintenance industrielle & aéronautique,
Entretien ULM
La Nouvellière
Port. : 06 64 83 00 59

TAXI LES LACS
HOOGHE BERTHOD Delphine & Steve
Les Vincents
Tel : 04 79 71 45 73 Port : 06 12 48 14 38

SAINT PAUL SUR YENNE
TAXIS DU CHAT - ETS CROZY
Landrecin – YENNE

Port : 06 82 56 93 03

GSTB LIMITED
Stéphane GAMES
Commerce de gros de bois et de matériaux de construction
73240 St Genix sur Guiers
Tél. 04.76.05.88.32

SARL PIWIENERGIES
électricité,
installateur mainteneur en systèmes solaires
P.Gruffat - M.Vickerman St Paul sur Yenne

Tél : 06 28 84 80 09

N'hésitez pas à nous signaler les modifications ou ajouts à apporter à cette présente liste qui n'est pas exhaustive.

Les agriculteurs de Saint Paul sur Yenne

Gilles DOGNIN
Les Michauds

GAEC DE LONGERAIE
Challières

GAEC DE LA PALETTE
La Palette

Philippe PADEY
Le Mollard

Henri VINCENT
Santagneux

Andrée GAMES
Le Lutrin

Numéros de **téléphone**

SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
SOS Médecins 73 : 04 79 69 46 46
Centre anti-poison de Lyon :
04 72 11 69 11
Appel d'urgence européen : 112

Secours pour les sans-abris : 115

Enfance maltraitée : 119

Dentiste : urgences 15
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
Cancer info service : 0 810 810 821
Electricité, dépannage 24h/24 :
0 810 333 073

France Télécom (dérangements) :
1013
Oppositions pour toutes cartes bancaires :
0 892 705 705

Oppositions pour les chéquiers :
0 892 683 208

M. Jean-Christophe POINTUD
Les Fontanettes, YENNE
Tél : 04 79 36 54 94
Dentiste

Mme Christine ROUSSEAU
89 Chemin de Ronde, YENNE
Tél : 04 79 36 41 46
Dentiste

Docteur Samuel KLOPFENSTEIN
Maison du Bief, NOVALAISE
Tél : 04 79 28 72 80

Docteur Hervé AYMOZ
Maison du Bief, NOVALAISE
Tél : 04 79 28 79 85

Cabinet d'infirmières
76 rue capitaine Simon Yenne
Tél : 04 79 44 48 22

Delphine GERMAIN et Arlette VILLON Infirmières
210, rue Ronde – YENNE
06 85 48 86 99 ou 04 79 36 80 57

Docteur Marie LE DU
55 Chemin du Port, YENNE
Tél : 04 79 36 83 31

Docteur Valérie ROUXEL
32 RUE DES Prêtres, YENNE
Tél : 04 79 25 88 93

CABINET MEDICAL
Dr Eric GUILLAUME
Dr LAFEGUILLE
Dr Frédéric LARCHIER
Dr Marc FELIX
Fbg Rivière, YENNE
Tél : 04 79 96 96 59